

Couleurs Vexin du français

n° 62
novembre
2018

Le journal du Parc naturel régional du Vexin français

* Climat,
le grand défi

UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI



* ile de France

Vous aimez le Vexin ?

Prenez de ses nouvelles !



Attention, *Couleurs du Vexin*, votre journal du Parc naturel régional du Vexin français ne sera plus distribué dans toutes les boîtes aux lettres.

Abonnez-vous gratuitement !

Vous le recevrez chez vous, par la Poste.

Des idées, des initiatives, des projets, des animations, des événements...

Recevez des nouvelles de cette *autre vie qui s'invente ici*.



 **ile de France**

Remplissez le coupon-réponse joint à ce journal
ou accédez au formulaire que vous trouverez sur
www.pnr-vexin-francais.fr



Sommaire

Vie du Parc p. 4 à 7

Dossier

Climat, le grand défi. p. 8 à 16

Portrait

Sébastien Hamot, un animateur
pour le Plan Climat. p. 17

Zoom sur 2018

..... p. 18 à 19

En couverture : Chaussy © PNR Vexin français

Éditorial

Une carrière cimentière au cœur du Parc ?

La question de la possibilité d'une carrière cimentière sur Brueil-en-Vexin, Sailly et Fontenay-Saint-Père avait été posée dès l'origine du Parc. Le Conseil d'État saisi avait fait une réponse claire : *oui*, l'exploitation d'une carrière est, en soi, compatible avec le classement d'un territoire en PNR. *Oui... mais* ! Mais la mise en œuvre d'une telle carrière devra, en tout point, respecter la Charte du Parc.



Tout est dans ce « *oui... mais* ». Et, aujourd'hui, le Parc, constatant que le projet présenté par Calcia contrevient à la Charte du Parc sur plusieurs points particulièrement importants, exprime, en parfaite cohérence avec la décision du Conseil d'État, sa très ferme opposition à ce projet en son état actuel.

Les arguments sont nombreux pour étayer cette position.

D'abord sur la méthode de travail. Loin d'associer le Parc, le promoteur et les services de l'État ont avancé dans une telle opacité qu'aucune réelle participation du Parc à l'étude d'impact n'a été possible.

Sur le fond, la nécessité même d'une telle carrière n'a jamais été démontrée. L'évolution des techniques de construction et des enjeux environnementaux questionne ce projet conçu il y a plusieurs décennies.

“ Sur le fond, la nécessité même d'une telle carrière n'a jamais été démontrée. ”

Quant au projet lui-même, il laisse sans réponse de grandes questions sur les risques encourus pour la santé des habitants et leur bien-être (bruit, vibrations, poussières...), sur la pollution atmosphérique à distance, sur les captages d'eau potable et les inévitables perturbations hydrauliques souterraines concernant l'ensemble du Bassin versant de la Montcient et de l'Aubette de Meulan, sur la suppression de zones humides et de zones naturelles inscrites dans la Charte du Parc, sur l'évolution des paysages...

En conséquence, et après avoir épuisé tous les autres moyens, le Parc s'est résolu, après délibération de ses instances, à prendre la lourde décision d'engager une procédure judiciaire pour enjoindre à l'État d'honorer son engagement inscrit dans la Charte du Parc (qu'il a lui-même signée) qui n'est pas de s'interdire toute action de cette nature sur le territoire du Parc, mais qui est de ne le faire qu'en respectant les fragiles équilibres de ce territoire et en agissant conformément à la vocation des Parcs, voulue par l'État lui-même, d'être des territoires d'excellence où les actions de ce genre ne peuvent être conduites que d'une façon exemplaire... Ce qui est loin d'être le cas !

Marc Giroud
Président du Parc

Les Petits Moments du Vexin : première édition !

Dans le cadre du réseau « Mieux vivre ensemble », du 1^{er} au 30 novembre, le Parc propose un événement qui met en valeur 17 initiatives organisées par des habitants.

Les objectifs sont de :

- favoriser la participation, la solidarité, l'éco responsabilité et l'engagement citoyen ;
- encourager et valoriser les démarches permettant de renforcer le lien social et les solidarités dans les villages ;
- rendre plus visibles les initiatives des habitants et favoriser de nouvelles initiatives.

Ce programme conçu par les acteurs locaux (collectifs d'habitants, communes, associations, artisans...) a reçu le soutien technique et financier du Parc.

- Le lancement de l'événement a eu lieu le samedi 10 novembre à Sagy dans la salle des fêtes autour de l'événement « Les correspondances des Poilus dans le Vexin entre 1914 et 1918 ».
- Une manifestation de clôture aura lieu

à la Maison du Parc à Théméricourt le mardi 11 décembre 2018 :

18h : Rencontre-débat avec l'Université de Cergy sur « l'épanouissement de l'être humain » en lien avec les travaux menés

avec le Parc sur les indicateurs qualitatifs de l'observatoire territorial

19h : Soirée festive avec des impromptus des structures ayant réalisé un Petit Moment



Exposition des Petits Vexinois à Sagy - Association Marelle et Baskets



Sentiers du Patrimoine®

Le Vexin français compte aujourd'hui 34 Sentiers du Patrimoine®, valorisant le patrimoine des communes du Parc et l'histoire locale. Les derniers ont été finalisés cet été dans les communes de Genainville, Chaussy et Santeuil.

Les communes de Gommecourt, Saint-Gervais et Us ont été retenues dans le cadre de l'appel à projet proposé par le Parc pour 2019. Le sentier d'Avernes, créé en 2016, sera étendu sur Gadancourt, suite à la fusion des deux communes.

Les randofiches présentant les 34 parcours réalisés sont téléchargeables sur ce lien : www.pnr-vexin-francais.fr/fr/education-et-culture/valorisation-patrimoines/sentiers-du-patrimoine

■ Informations :

Julie Marran,
chargée de mission Développement du tourisme durable
01 34 48 66 32
j.marran@pnr-vexin-francais.fr

Concours photo 2018 : du macroscopique au microscopique, des points de vue jouant sur les échelles

Cette 3^{ème} édition du concours photo *Le Vexin français dans l'objectif* proposait de questionner la nature même du territoire : sommes-nous à la campagne ou en banlieue ? Sur un vaste plateau ou dans un petit recoin encaissé ? Collectivement, et souvent individuellement, les 39 photos collectées apportent à ces questions une unique réponse, pleine de raison et de recul : « les deux ».

Oui, nous sommes à la fois dans un territoire rural, blondi par les blés mais tout autant ponctué de meules que de pylônes, avec Paris pour horizon. Oui, le Vexin français est une étendue homogène, qui offre des vues panoramiques

sur ses propres ondulations, mais il est aussi constitué de petits sites habités par des créatures plus ou moins minuscules (oiseaux, papillons... ânes ? enfants ?) Oui, nous parcourons un espace tenu à l'écart de bien des transformations mais où le temps a tout de même suivi son cours et où l'on peut, à l'œil nu, mesurer le changement.

Aux « spots » bien connus des promeneurs, des touristes et des artistes, ces photos ajoutent des points de vue plus subtils sur le territoire : l'envers de la fameuse route des Crêtes, les villages qui se font écho d'un bout à l'autre du plateau, des paysages vivant au rythme des éclairs et éclaircies.

Les rares propositions basculant de l'objectif au subjectif doivent être soulignées car elles témoignent d'un territoire suscitant la joie de vivre (l'enfant dans les blés), le mystère voire le mysticisme (la croix au soleil rayonnant) et la mobilisation (le camion de gendarmes oublié).

Le jury de cette édition, composé d'élus et salariés du Parc naturel régional du Vexin français, de techniciens de la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise et de la communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise ainsi que de membres de l'Association pour la Sauvegarde du Sausseron et de ses abords a délibéré le jeudi 4 octobre.

LES PHOTOS PRIMÉES, PAR CATÉGORIE, SONT :

LE VEXIN FRANÇAIS VU DE L'INTÉRIEUR

1. 1^{er} prix : Michel PRIMAULT, Sans Titre
2. 2^e prix : Marc BRETON, L'Automne en Vexin

LE VEXIN FRANÇAIS VU D'AILLEURS

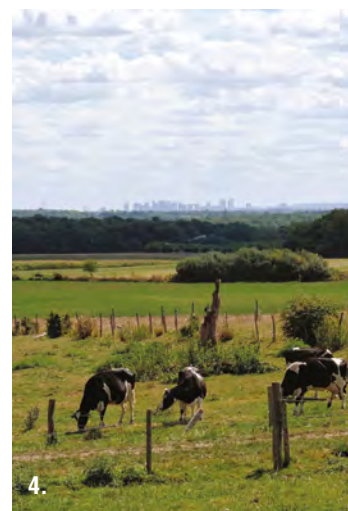
3. Unique prix : Stéphane ROCHE, L'Etendue du territoire du Parc

LE VEXIN FRANÇAIS VU PAR...VOUS

4. 1^{er} prix : Yves MICHEL, Frontières
5. 2^e prix ex-aequo : Jean-Louis CHABIN, Marines depuis Frémécourt
6. 2^e prix ex-aequo : Ingrid OSMOND, Nous et Notre Vexin, aujourd'hui et pour demain

LE VEXIN FRANÇAIS VU D'HIER À AUJOURD'HUI

7. Unique prix : Mike LÊ, Le Vieux Lavoir





Valeurs Parc : deux nouveaux bénéficiaires en 2018 !

Avec le restaurant « Les Vins temps » à Vétheuil et les chambres d'hôtes « Chez Jules et Léonie » à Valmondois, le Vexin français compte désormais 29 prestataires touristiques et agriculteurs bénéficiaires de la marque « Valeurs Parc naturel régional ». Ceux-ci partagent ainsi l'engagement du Parc pour un développement durable du Vexin français.

• CHEZ JULES ET LÉONIE

Laurent de Gaulle a ouvert son établissement en octobre 2016 dans une maison familiale du XIX^e siècle. Située au cœur du village de Valmondois, la maison compte 4 chambres d'hôtes, dont une accessible aux personnes à mobilité réduite. Un gîte studio complète l'offre dans une dépendance. Ce projet est né de la volonté de faire vivre cette maison dans un état d'esprit d'ouverture et de partage autour des valeurs de respect de la nature, d'échanges culturels et artistiques.

■ Informations :

Place Honoré Daumier - 95760 Valmondois
01 34 69 51 60
contact@chezjulesetleonie.fr
www.chezjulesetleonie.fr



• AUX VINS TEMPS

Un nom évocateur pour ce restaurant qui propose à ses clients des mets traditionnels accompagnés de vins de choix. Dans une ambiance intimiste, vous pouvez y déguster des menus à base de produits locaux. Rémy Payelle et Martin Pottier seront de bon conseil pour vous suggérer le(s) vin(s) en accord avec vos plats.

■ Informations :

8 Grande rue - 95510 Vétheuil
01 34 78 14 23
www.auxvinstemps.fr
Ouvert du mercredi au dimanche, midi et soir



Projet de carrière cémentière à Brueil-en-Vexin



Des réserves de la MRAe...

Créées par décret en avril 2016, les missions régionales d'autorité environnementale (MRAe) visent à renforcer l'indépendance des décisions et avis rendus par les autorités locales sur les grands projets. A ce titre, la MRAe d'Ile-de-France a donné un avis sur la mise en compatibilité des PLU de Brueil et Guitrancourt en janvier. L'Autorité environnementale du conseil général de l'environnement et du développement durable s'est exprimée en mai sur le projet d'exploitation de carrière de calcaire sur la commune de Brueil-en-Vexin (Permis Exclusif de Carrière (PEC) et Demande d'Autorisation Environnementale, DAE) déposé par la société Calcia en vue d'exploiter pendant 30 ans une carrière cémentière sur plus de 100 hectares à Brueil-en-Vexin. Le moins que l'on puisse dire c'est que, pour cette autorité indépendante, ce projet soulève un nombre impressionnant de questionnements et de réserves dans tous les domaines : zones humides, nappe phréatique, milieu naturel, espèces protégées, sols agricoles, bruits, poussières... De plus, l'Autorité environnementale s'étonne du fait qu'aucune étude d'impact globale n'ait été réalisée sur toutes les incidences d'une nouvelle exploita-

tion comme la fermeture de la carrière de Guitrancourt ou les modifications de la cimenterie de Gargenville.

... à l'opposition des habitants et de leurs élus

Plus de 1700 contributions sur les registres ou sur le site dédié, 200 rencontres avec les commissaires enquêteurs : l'enquête publique qui s'est terminée fin octobre a mis en évidence la forte opposition que suscite ce projet de carrière. Une opposition des habitants et des associations qui les représentent, mais aussi celle de leurs élus de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise, de nombreuses communes du Parc et de la Vallée de la Seine, de parlementaires, de conseillers régionaux et départementaux et du Comité syndical de Parc naturel régional du Vexin français (voir *éditorial du Président du Parc en page 2 et la contribution du Parc sur www.pnr-vexin-français.fr*).

Dans quelques semaines, les commissaires enquêteurs présenteront leurs conclusions. La décision de faire ou de ne pas faire pourrait être prise au premier trimestre 2019.

Bruno Caffin - 1^{er} Vice-Président du Parc et maire de Brueil-en-Vexin

Relevez des éco-défis en 2019 !

Le Parc a lancé en 2012 puis en 2015 l'opération des « éco-défis » afin d'inciter les entreprises artisanales, commerciales de services ainsi que les prestataires de tourisme et de loisirs à s'engager pour mettre en œuvre des actions concrètes dans le domaine du développement durable. Ce programme a permis de récompenser sur les deux éditions 54 lauréats qui ont relevé 296 défis.

Au regard des résultats obtenus et de l'intérêt de l'action suscitée auprès des entreprises et prestataires touristiques et de loisirs, le Parc lance une édition éco-défis 2019.

8 thèmes ont été choisis se déclinant en 81 défis : énergie, transports, achats responsables, déchets, emballages, eau, biodiversité, sensibilisation.

Un jury composé d'élus, de techniciens du Parc et de partenaires évaluera pour chaque candidature le nombre d'éco-défis effectivement relevés. En fonction de leurs résultats, les lauréats seront classés en plusieurs catégories :

- éco-défis Initial : de 3 à 5 éco-défis
- éco-défis de Bronze : de 6 à 8
- éco-défis d'Argent : de 9 à 11
- éco-défis d'Or : + de 12



• La catégorie « Ambassadeur » est créée afin de valoriser les candidats exemplaires : double éco-défi d'or ou sur décision du Jury.

Le partenariat avec les Chambres de métiers et de l'artisanat du Val d'Oise et des Yvelines porte sur la réalisation des pré-diagnostic pour les artisans, l'accompagnement des porteurs de projets, la présentation des dossiers en comité de pilotage, la participation aux opéra-

tions de communication, la valorisation des lauréats.

Le lancement de l'opération a eu lieu le lundi 12 novembre. Les candidats doivent s'inscrire avant le 15 février et disposent de 6 mois pour relever leurs défis..

■ Pour tout renseignement :
01 34 48 66 10
economie@pnr-vexin-francais.fr

Escale fluviale

L'inauguration de l'escale fluviale « La Roche-Guyon, Porte du Vexin » a eu lieu le mercredi 12 septembre à bord du bateau Le Tivano.

L'escale fluviale, opérationnelle depuis le mois d'août, voit désormais accoster des bateaux de croisière en transit sur la

Seine. Les premiers effets se font sentir sur la fréquentation du château de La Roche-Guyon qui propose des visites sur mesure à cette nouvelle clientèle, essentiellement d'origine anglo-saxonne. De nouveaux aménagements (signalétique d'intérêt local, chemin des peintres...) seront réalisés avec le Parc en 2019 pour

mieux accueillir les touristes et les drainer sur l'ensemble de la commune.

L'escale a été financée par HAROPA-Ports de Paris, avec le concours de la Région Ile-de-France et le Département du Val d'Oise.





Climat, le grand défi

On le savait confusément mais le rapport publié le 8 octobre dernier par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) est venu le confirmer, un réchauffement des températures au-delà de 1,5°C par rapport aux niveaux préindustriels aura des conséquences désastreuses sur l'environnement : vagues de chaleur, extinctions d'espèces, déstabilisation des calottes polaires, montée des océans sur le long terme... Le Parc naturel régional du Vexin français n'a pas attendu la publication de ce rapport pour mettre en œuvre des mesures propres à lutter contre le réchauffement climatique, contenues dans un « Plan climat énergie » élaboré dès 2014.

Plan climat énergie : le Parc en ordre de bataille

Parler du dérèglement climatique, c'est bien. Mettre en place des mesures propres à le combattre, c'est encore mieux. C'est ce que le Parc a entrepris de faire avec l'élaboration de son Plan climat énergie qui compte une cinquantaine d'actions concrètes pour la période 2015 - 2019.

Le Plan Climat Energie Territorial (PCET) est inscrit dans la Charte du Parc. Fort d'un diagnostic en matière d'émission de CO2 et de gaz à effet de serre, le Parc s'est lancé dans son élaboration en 2014, avec la constitution de groupes de travail très ouverts, auxquels ont participé des élus, des agriculteurs, des industriels, des habitants... L'objectif : fixer les priorités afin de bâtir un programme d'actions. Celles-ci sont au nombre de 50 et se répartissent sur six grands axes. Certaines sont déjà engagées, d'autres sont en projet.

L'urbanisme durable. Il s'agit pour le Parc de maîtriser la consommation d'espaces, avec pour résultats tangibles la densification des superficies déjà urbanisées (plutôt que leur extension) et la restitution de surfaces aux zones agricoles ou naturelles.

Le patrimoine bâti. Le parc de logement du Vexin français est ancien : 45 % du bâti datent d'avant 1945, quand l'isolation n'était pas une priorité. Sont concernés par les actions du Parc les particuliers, qui peuvent bénéficier d'aides aux projets d'amélioration énergétique, et les communes, avec une proposition de diagnostic, d'accompagnement technique et financier.

Zéro phyto et agro-matériaux

Les énergies renouvelables. Dans ce domaine, trois actions ont été jugées prioritaires ; d'abord le développement de la

méthanisation, ce procédé qui consiste, dans les exploitations agricoles principalement, à produire du biogaz à partir de la fermentation de déchets organiques. Vient ensuite le développement du photovoltaïque mutualisé sur des bâtiments publics ou agricoles, ou en « centrales photovoltaïques villageoises », (développer les énergies renouvelables en associant citoyens, collectivités et entreprises locales). La troisième action est le soutien à la filière bois-énergie.

Economie et consommation. Cet axe comporte notamment le soutien aux communes pour parvenir au « zéro phyto » pour l'entretien de leurs espaces extérieurs.

Agriculture et alimentation. Deux actions relèvent de cet axe. D'abord la « séquestration » du carbone dans les zones agricoles ; le carbone est naturellement stocké par des végétaux grâce à la photosynthèse, ce qui atténue les émissions de gaz à effet de serre. Seconde action, la promotion d'agro-matériaux (paille, chanvre, laine de lin...), auprès des particuliers qui les utilisent ainsi que par la formation des entreprises.

Ce qui compte : les résultats

Mobilité et transports. Les habitants du Vexin, comme ceux des autres Parcs naturels régionaux d'Ile-de-France, sont confrontés à des difficultés de déplace-

ment. Pour y faire face, le Parc a lancé l'expérimentation d'un système de covoiturage (Covoit'ici). Il encourage par ailleurs l'utilisation de véhicules propres (électricité, biogaz) et la micro-mobilité, par la promotion du Vélo à assistance électrique.

Pour Ghislaine Senée, maire d'Evécquemont et Présidente de la commission Aménagement durable et Environnement du Parc, le plan climat est avant tout un outil. « Il est important d'établir des documents permettant de structurer les actions en matière de transition énergétique. ». Elle approuve l'obligation qui est faite aux collectivités territoriales de s'atteler à de tels plans ; « mais il faut qu'au-delà de la réflexion, soient mises en œuvre des actions concrètes dont il faudra évaluer les effets. En cela, la démarche du Parc est exemplaire car elle est prête à accompagner pleinement tous les acteurs ».

Chacun des axes concerne les acteurs du territoire mais le Parc a voulu, à titre d'exemplarité, mener lui-même ses propres actions, notamment la souscription à une offre d'électricité 100 % renouvelable, via le fournisseur ENERCOOP, la mise en place d'une chaufferie bois à la Maison du Parc, l'acquisition de véhicules électriques.



GHISLAINE
SENÉE



Expérimentation de covoiturage



Zéro phyto dans les communes



Distribution de paniers AMAP

Information logement : le bon interlocuteur

Les particuliers se sentent un peu désemparés, confrontés à la nécessité de réaliser dans leur habitat des rénovations dont ils ne maîtrisent guère les conditions de faisabilité. Le Parc est là pour les conseiller.

Que vous soyez locataire, bailleur, propriétaire, candidat à l'accession à la propriété... Le Parc assure à votre attention une « permanence info logement » mensuelle, le dernier mardi de chaque mois et sur rendez-vous au Pôle Eco construction et Rénovation énergétique du Vexin français, au Bord'Haut de Vigny (au 01 34 48 65 96 / eie@pnr-vexin-francais.fr). Comment isoler son logement (matériaux, épaisseur...) ? Comment réduire ses factures d'énergie ? Quel est le meilleur type de chauffage ? A quelle subvention ai-je droit pour quel type de réalisation ? Autant de questions auxquels les interlocuteurs du Parc vous aideront à répondre de manière neutre et objective.

Jérôme Larroque avait décidé de rénover sa maison familiale à Livilliers, avec notamment l'installation d'une chaudière à granulés de bois, un moyen de chauffage que l'on sait coûteux, 25 000 € en l'espèce. « On cherchait des aides à droite et à gauche et un de mes voisins m'avait parlé de celles apportées par le Parc ; il en

avait lui-même obtenu une. Je me suis dit pourquoi pas moi ? ». Une rencontre à la Maison du Parc, avec Sébastien Hamot, chargé de mission Plan Climat au Parc, a

« Une rencontre à la Maison du Parc a débouché sur la constitution d'un dossier qui lui a permis d'obtenir une aide de 900 €. »

débouché, après des conseils utiles, sur la constitution d'un dossier qui lui a permis d'obtenir une aide de 900 €. Une démarche qu'il ne regrette donc pas, même s'il l'a trouvée « un peu complexe. »

Histoire d'eau

M^{me} M. avait des problèmes de remontée d'eau par capillarité dans sa maison d'Auvers-sur-Oise, depuis 5 ans alors qu'elle y avait passé plus d'un demi-siècle sans aucun problème de ce genre. C'est par la lecture de *Couleurs du Vexin français* qu'elle a appris qu'elle pouvait trouver conseil auprès du Parc. « J'avais auparavant sollicité des entreprises qui semblaient plus pressées de faire signer des devis astronomiques que de propo-

ser des solutions convaincantes. ».

Une action en justice avait conduit à la nomination d'experts en hydrogéologie, lesquels ont trouvé l'origine du problème : une remontée de la nappe phréatique due aux rejets d'eau pluviale et usée provenant d'une maison voi-

sine. Le problème réglé, restait à en faire disparaître les effets. Les experts n'avaient pu produire qu'un large champ de préconisations, avec lequel M^{me} M. devait se débrouiller. Elle a donc pris rendez-vous au Parc, où elle a rencontré Sébastien Hamot et Mathieu Feigelson, architecte au Parc. « Je leur ai exposé mes soucis, montré mon dossier et ils m'ont proposé de venir voir sur place. Ainsi ils ont vu que l'électro osmose, qui figurait parmi les préconisations, n'était pas une solution pour ma maison. Ils nous ont plutôt conseillé en l'espèce de mettre à nu les pierres du salon pour qu'elles respirent, d'équiper de VMC les parties de la maison qui n'en avaient pas... Des conseils extrêmement pertinents qui m'ont en plus rassurée. », insiste M^{me} M.



La chaudière bois de la Maison du Parc



Conseil et information sur la rénovation auprès d'un particulier

Rénovation : deux chantiers exemplaires

Le Parc se tient aux côtés des particuliers qui entreprennent de rénover des bâtiments qui relèvent du patrimoine vexinois. En leur apportant du conseil et, le cas échéant, des subventions.



Rénovation d'une maison célèbre en ruine



Chaque année, ce sont des milliers de visiteurs qui viennent contempler la maison que Jean-Paul Lozano, Auvernois de longue date, a acquis dans le quartier de Chaponval, début 2016 ; sa maison ou, plus exactement, les tableaux qu'en a faits Vincent Van Gogh en juillet 1890, intitulés « Les Chaumes du Gré » (chaumes pour chaumières, Gré étant le nom de la rue). Jean-Paul Lozano savait au moment de l'acheter que sa demeure avait inspiré deux chefs-d'œuvre impressionnistes : une reproduction des « Chaumes du Gré » constitue l'une des « haltes » du parcours découverte qu'Auvers consacre au maître impressionniste. C'est en trouvant la photo sur internet que Jean-Paul Lozano s'est dit qu'il devait y avoir moyen de retrouver cette maison. Dont acte et, par chance, elle était à vendre. Il connaissait les contraintes auxquelles il allait être exposé, préservation du patrimoine oblige : « quand on acquiert une maison, on peut avoir envie d'y faire ce qu'on veut, réaliser une extension, pratiquer une ouverture sur le toit, peindre les volets en rouge... Moi, je savais qu'il me serait interdit de faire tout ça. » Il y avait pourtant beaucoup de travaux à prévoir : la maison n'avait pas l'eau courante, la toiture était en mauvais état... Mais l'Architecte des Bâtiments de France ne s'est pas comporté en simple dépositaire d'une réglementation, il a joué un important rôle de conseil, notamment dans le choix des matériaux. Jean-Paul Lozano savait qu'il était éligible à un subventionnement pour le ravalement de sa façade, visible de la rue. Et c'est en recherchant des conseils de rénovation sur le site du Parc qu'il a découvert qu'une se-

conde subvention pouvait lui être accordée pour l'installation d'une chaudière à pellets (granulés de bois), particulièrement coûteuse ; « heureusement que le Parc a été là pour participer », se réjouit Jean-Paul Lozano. Le plus gros de la rénovation de sa maison est aujourd'hui terminé. L'heureux propriétaire de cette petite pièce de patrimoine estime à « un bon 10 % » des dépenses la participation du Parc à cette rénovation.

Vers la maison « passive »

C'est avec la même intention de procéder à une rénovation que Laure Fréret s'est installée il y a 7 ans dans sa maison à Vienne-en-Arthies, avec une forte volonté écologique. « Nous avons tout de suite vu qu'elle pouvait se prêter à une Isolation thermique par l'extérieur (ITE). ». Après avoir envisagé une ITE utilisant le chanvre, c'est finalement la paille qui a été retenue. Mais le projet de rénovation qui a été conduit était plus vaste : il portait aussi sur la toiture, les ouvrants, le chauffage, la mise en solaire de l'eau chaude... Laure Fréret parle de la restauration de sa maison en quasi professionnelle. Ce qu'elle n'est pas : « j'avais déjà fait un peu de rénovation et c'est quelque chose qui m'avait intéressée. Je m'y suis mise vraiment pour notre maison après avoir pris part à des chantiers participatifs ; pour apprendre les techniques, les choix de matériaux... C'est vrai que j'en sais plus qu'un amateur lambda. » La rénovation de la maison de Vienne-en-

Arthies avance peu à peu. Les artisans pressentis pour valider et mettre en oeuvre les choix des propriétaires interviennent au fur et à mesure. Le couple s'est tourné vers le Parc en vue d'obtenir une subvention et d'obtenir le label Minergie, décerné par une association suisse dont l'objectif est de diminuer la consommation d'énergie dans le bâtiment. Leur objectif est clairement de s'approcher de la maison dite « passive », dont la chaleur dégagée à l'intérieur et l'ensoleillement suffisent à répondre aux besoins de chauffage. Au moment d'écrire ces lignes, la demande de subvention était encore en attente : un incident personnel en avait ralenti l'instruction. Mais on ne saurait remettre en question l'exemplarité d'une telle entreprise.



Isolation en paille

La petite reine et la fée électricité

Le vélo à assistance électrique se prête admirablement aux activités touristiques, en ce qu'il permet de parcourir un territoire sans s'épuiser. Mais il peut aussi être envisagé comme un simple moyen de transport, pour aller à son travail par exemple. Une option que le Parc a entrepris de populariser.



MICHEL
GUIARD

La circulation automobile est une cause importante du réchauffement climatique. On évalue à 27 % la part du transport routier, 1^{er} secteur émetteur, dans les émissions de gaz à effet de serre. D'où l'engouement croissant pour les véhicules à propulsion électrique : les voitures mais aussi les VAE (Vélo à assistance électrique) qui soumettent les mollets et le souffle de leurs utilisateurs à un effort moindre, mais suffisamment significatif pour les maintenir en forme.

L'intérêt du VAE en matière de préservation de l'environnement n'a pas échappé au Parc, qui en propose 6 en location à Théméricout, d'avril à novembre. Mais une action d'une toute autre envergure a été initiée l'été dernier avec l'acquisition par le Parc de 90 VAE, rendue possible par une importante dotation de l'État versée dans le cadre de la labellisation du Vexin français en tant que « Territoire à énergie positive pour la croissance verte ».

L'intérêt du VAE en matière de préservation de l'environnement n'a pas échappé au Parc, qui en propose 6 en location à Théméricout, d'avril à novembre. Mais une action d'une toute autre envergure a été initiée l'été dernier avec l'acquisition par le Parc de 90 VAE, rendue possible par une importante dotation de l'État versée dans le cadre de la labellisation du Vexin français en tant que « Territoire à énergie positive pour la croissance verte ».

Une incitation à l'achat

L'objectif de cette action est de permettre aux habitants de se familiariser avec la pratique du VAE, pour le trajet domicile - lieu de travail notamment - grâce un système de prêt sur le moyen terme. « *Le but est clairement d'inciter ces utilisateurs occasionnels à investir dans un VAE, au terme de la période de prêt* », explique Michel Guiard, maire de Boissy-l'Aillerie, Vice-Président du Parc délégué à l'urbanisme, en charge du projet VAE. L'objectif est l'utilisation du vélo pour les courtes distances, en remplacement de la voiture. Le Parc a donc entrepris de démarcher les

communes et les hébergeurs touristiques, qui sont en contact direct avec la population, cible de l'opération. A ce jour, la quasi-totalité a été placée de cette manière. À charge pour ces différents partenaires de mettre en place un dispositif permettant aux particuliers d'avoir accès aux fameux deux-roues pour une durée limitée - trois mois à un an, moyennant une participation aux frais d'entretien de 20 € par trimestre - notamment pour se rendre sur leur lieu de travail. Ou encore pour rejoindre les gares du territoire, où le Parc va installer des consignes qui accueilleront de façon sécurisée tous les VAE qu'il met à disposition.



L'essayer, c'est l'adopter

Le Vélo à assistance électrique, certains l'ont essayé, d'autres y pensent, beaucoup l'ont adopté, tous lui témoignent un intérêt certain. Quelques témoignages.

Quand Philippe Flahaut, maire de Nucourt, a été informé par le Parc du projet VAE, il y a tout de suite vu une opportunité : « *notre commune est fortement enclavée. Il faut aller jusqu'à Cléry-en-Vexin pour prendre un bus et rejoindre Cergy-Pontoise.* ». Une première réflexion sur le sujet avait abouti à l'adoption du système de covoiturage « Coup de pouce », expérimentation menée par le Conseil Départemental du Val d'Oise, qui fait se rencontrer offre et demande de transport entre particuliers. « *Et puis nous nous sommes dits : pourquoi pas le vélo ? Mais où les stocker une fois arrivé à destination ?* ». Une nouvelle

réflexion a permis de faire émerger la solution : l'installation de box sécurisés à Cléry. C'est dire que la proposition du Parc d'en disposer de nouveaux pour accueillir des VAE a été plébiscitée par Nucourt. Au moment d'écrire ces lignes, Philippe Flahaut n'avait pas encore pris possession des quatre VAE qu'il a retenus. Il hésitait encore sur le mode de mise à disposition de ces deux-roues : le prêt à des habitants ou un système collectif de type Vélib. « *Peut-être un mix des deux* », réfléchissait-il. Sa cible, en cas de prêt : des Nucourtois d'une soixantaine d'années ; « *les jeunes peuvent pédaler,*

ils n'ont pas besoin d'assistance. ». Un habitant, mis au courant de l'opération, s'est déjà manifesté.

L'utile et l'agréable

C'est en lisant le *Courrier des Yvelines* que Christine Leleu a été mise au courant de l'opération VAE dans le Vexin. C'est à la mairie de sa commune, Juziers, qu'on l'a renseignée et retenu sa candidature. « *Je m'en sers aujourd'hui régulièrement pour me rendre sur mon lieu de travail, à Gargenville.* ». Soit une distance d'environ trois kilomètres qu'elle parcourait au-



Christine Leleu et Isabelle Bonete

paravant en voiture. Au-delà de la fonction utilitaire de son VAE, Christine Leleu affirme prendre un réel plaisir à l'utiliser. Un plaisir qu'elle a pu partager avec Isabelle Bonete, employée à la mairie de Juziers, qui a elle aussi bénéficié d'un prêt de VAE. Un troisième deux-roues a été livré plus récemment à la mairie de Juziers, au profit de Véronique Breton, de l'enseigne O Délices d'Antan, qui l'utilise désormais pour livrer ses pâtisseries à domicile.

Les entreprises s'y mettent



Marie-Agnès Pitois

À Ennery, les douze VAE fournis par le Parc ont été répartis entre le centre de loisirs intercommunal (Association des Œuvres de Jeunesse d'Ennery), qui en a pris quatre ; les entreprises du parc d'activités « les Portes du Vexin », trois et l'institut médico-éducatif « Le Bois d'en haut », deux. Les trois restants étaient dans un premier temps destinés aux employés municipaux. « *mais ça n'a pas bien pris*, regrette un peu Marie-Agnès Pitois, maire-adjointe, *certain habitent le village et viennent travailler à pied,*

d'autres sont plus loin mais ne se sentent pas rassurés à l'idée de circuler à vélo sur des routes très fréquentées par les voitures. ». Heureusement, les élus se sont mobilisés. Marie-Agnès Pitois n'a pas eu grand mal à les convaincre : elle utilise elle-même un VAE - racheté à la Poste - depuis plus de deux ans. Et ne cesse de s'en féliciter : « *il y a beaucoup de travaux en ce moment à Ennery et on va bien plus vite à vélo qu'en voiture. Sans parler du stationnement...* ». Et sa croisade en faveur du deux roues électrique n'est pas terminée : des entreprises qui n'avaient pas réagi aux premières sollicitations semblent désormais intéressées, maintenant que le projet a commencé à se concrétiser.

Une relation autre avec le paysage

Deux Vélos à assistance électrique acquis par le Parc ont trouvé preneurs... au Parc lui-même. Dont l'un auprès de Magali Laffond, chargée de mission Aménagement et Paysage. « *Il paraît que je correspond parfaitement à la cible visée par l'expérimentation puisqu'il s'agit pour moi du trajet domicile travail, soit Chars – Théméricourt, 12 km, 15 minutes en voiture et 35 en bicyclette électrique.* » Un temps de parcours rallongé mais qui reste tout à fait acceptable pour Magali Laffond. Son objectif, faire 100 kilomètres par mois, ce qui implique de prendre le vélo au moins deux fois par semaine. Y compris pendant l'hiver, ce qui est un peu le « défi ». « *Mais ce qui m'inquiétait, c'était l'effort à fournir car je ne suis pas très sportive.* ». Le VAE a transformé l'épreuve en partie de plaisir. « *J'aime bien ce mot « bicyclette » qui évoque la balade. Je m'amuse, ma bicyclette me fait pousser des ailes et j'ai retrouvé l'émotion de la promenade en vélo qui change notre relation au paysage. En rentrant chez moi cet été, c'était un plaisir de sentir la fraîcheur du vallon de Santeuil après la chaleur du plateau du Vexin. J'entends les oiseaux et je m'arrête pour cueillir des mûres. Et puis il y a cette question vraiment importante du changement de nos pratiques, la diminution de l'utilisation de la voiture, un autre rapport au monde, une liberté... c'est tout cela le vélo aussi.* »

* En anglais : extraordinaire, incroyable

Pour Magali Laffond, l'expérimentation visant à populariser le VAE est plus que positive « *parce que l'essayer, c'est l'adopter. Et plus nous serons nombreux et plus nous serons heureux.* ».

Le VAE ? Amazing, incroyable* !

Les hébergeurs touristiques sont des acteurs clés du projet VAE. A fortiori quand ils ont la marque « Accueil vélo », comme la Petite Ferme de Chérence, dont les chambres d'hôtes peuvent accueillir jusqu'à 15 personnes. La Petite Ferme propose depuis le 11 juillet dernier deux VAE à ses clients désireux de découvrir les environs de Chérence. « *Le bilan est extrêmement positif*, estime Catherine Hazard, gérante. *Des touristes roumains en ont profité début août et sont revenus emballés de leur promenade. L'un des messieurs m'a même dit qu'il avait noté la marque du vélo et qu'à son retour chez lui, il en chercherait un sur internet.* ». En septembre, un couple d'Anglais les a utilisés un soir pour aller dîner à La Roche-Guyon, où Catherine Hazard leur aurait ordinairement proposé de les emmener en voiture. À leur retour, « *sourires jusqu'aux oreilles*, affirme Catherine Hazard, *et deux mots : amazing, incroyable. C'étaient pourtant des cyclistes aguerris en périples sur l'avenue verte Paris - Londres.* ». La Petite Ferme ne se contente pas de convaincre les Roumains et les Anglais des vertus du VAE : elle propose à tous ceux qui le souhaitent de venir les essayer.



Ressource en eau : quelles adaptations face au changement climatique ?

Le cycle de formation à destination des élus du territoire du Parc s'est déroulé sur 4 jours de mars 2018 à juin 2018 au rythme d'une journée par mois ; chaque journée s'articulant autour de présentations en salle le matin, d'une visite de terrain l'après-midi et d'un atelier en fin de journée pour réutiliser les notions abordées pendant la journée.



17 élus se sont inscrits à cette formation. Les participants ont rencontré une quinzaine d'intervenants différents qui ont répondu à leur questionnement et à leurs attentes. Ils ont aussi visité des sites avec des aménagements hydrauliques et des installations pour avoir une vision concrète de ce qui peut être réalisé.

- **Journée 1 à Sagy** : notions de bases sur les acteurs de l'eau et la législation, le changement climatique et ses conséquences sur le territoire et visite du marais de Sagy pour comprendre le fonctionnement et le rôle de cet écosystème ;
- **Journée 2 à Cany-Barville (76)** sur la problématique ruissellement et les solutions d'hydraulique douce ;

- **Journée 3 à Vétheuil** : dédiée à l'eau potable ;
- **Journée 4 à la Maison du Parc à Théméricourt** : point sur toutes les informations et les connaissances acquises.

Le cycle de formation a fait ressortir les problèmes de communication auxquels sont confrontés les élus pour faire passer des messages auprès de leurs administrés (notamment les professions agricoles et industrielles). Accompagnés d'un artiste-plasticien, ils ont créé une affiche qui leur permettra de communiquer sur les enjeux du territoire et la protection de la ressource en eau face aux impacts du changement climatique.

Un lycée où il n'y a rien à jeter

En se lançant dans la création d'un potager, des élèves du lycée de l'Hautil à Jouy-le-Moutier, ont appris que l'on pouvait produire et consommer en produisant un minimum de déchets, valorisables par-dessus le marché.

Le lycée de l'Hautil est un établissement polyvalent qui comporte une branche professionnelle. Il a obtenu pour la première fois en 2015 le label Éco école, délivré par l'Office français de la Fondation pour l'Éducation à l'Environnement en Europe, lequel label doit être reconduit chaque année par un travail sur un thème différent. Celui de l'alimentation a été retenu en 2017-2018, avec la création d'un potager. Une cinquantaine de jeunes, de la 2^{nde} à la 1^{ère}, a été concernée. Le projet a été présenté au Parc qui en est devenu partenaire ; l'encadrement a été assuré par la Ferme d'Écancourt. « Nous voulions montrer aux élèves que l'on peut produire de la nourriture avec un impact minimum sur l'environnement », explique Irène Cimper, enseignante en charge de la discipline Prévention Santé

Environnement du lycée, qui a piloté le projet avec la participation d'autres professeurs, celui de S.V.T. (Sciences de la Vie et de la Terre) notamment. L'enjeu était aussi de mettre en valeur l'idée de consommation locale. Dans cet esprit a été organisé un repas « à moindres déchets », qui a constitué un temps fort de l'année. Avec, au menu, des productions du potager, bien entendu.

Un jardin aromatique

C'est toujours avec cette volonté de traiter les déchets de manière optimale que des composteurs ont été mis en place au sein du lycée : livrés en kit, ils ont été assemblés par les élèves qui ont ensuite bénéficié d'une formation sur le compostage, assurée par le service déchets de l'Aggloméra-

tion de Cergy-Pontoise. Les composteurs reçoivent depuis les déchets de la cantine scolaire, après un tri par les élèves eux-mêmes. Ceux-ci ont par ailleurs été invités à visiter l'exposition « Zéro déchet attitude », au Musée du Vexin à Théméricourt, ainsi que le jardin le Bois gourmand, pour découvrir la permaculture.

Parmi les objectifs atteints par l'opération potager, il y a selon Irène Cimper une plus-value majeure pour les élèves : avoir appris en touchant. « Toucher la terre, c'étaient des moments assez forts pour les élèves, parce ce qu'il y a beaucoup d'appréhensions, de préjugés : la terre, c'est sale, on n'y touche pas... ». La moindre petite bête provoquait des hurlements. « Je crois que nous leur avons permis de changer d'état d'esprit en éveillant leur curiosité. ».



La volonté d'Irène Cimper est aujourd'hui d'aller au-delà de cette première étape qui fut la création du potager : « *Je voudrais développer sur le même espace un jardin aromatique pour, à terme, mettre en place des ateliers sensoriels. Nous avons déjà quelques plantes aromatiques et le plaisir que manifestent les élèves qui viennent en respirer les parfums montre que ça fonctionne déjà.* ».

L'opération potager a donné lieu à la création par les élèves d'un blog que l'on peut visiter à l'adresse :

<http://blog.ac-versailles.fr/ecolyceeilm2014>

La nature a du goût

Ce que nous mangeons ne provient pas que des rayons des supermarchés, en barquettes plastifiées. Ça se sème, ça se récolte, ça se prépare... Les enfants scolarisés à Montgeroult ont été invités à découvrir les détails de l'itinéraire qui va de la terre à l'assiette.

L'école de Montgeroult – Courcelles est très proche des champs, visibles depuis les salles de classe, d'où l'idée des enseignants de faire travailler les enfants des trois niveaux de maternelle sur le thème des céréales, en l'occurrence le blé : ceux qui le font pousser et ce qu'il devient après la récolte. Ce projet a reçu l'appui du Parc. Les élèves ont ainsi été amenés à visiter la maison du Pain de Commeny, à la suite de quoi ils ont pu faire eux-mêmes du pain dans leur école. Cécilia Philippe, animatrice en éducation à l'environnement et au territoire au Parc, est intervenue quatre fois dans l'établissement, durant l'année scolaire passée, pour expliquer aux enfants ce que sont les céréales, leur faisant goûter différents produits du Vexin : huile, miel, moutarde et jus de pomme : « *ils ont bien perçu qu'il y avait des couleurs et des goûts différents.* » L'animatrice les a aussi aidés à préparer quelques recettes en vue de convier leurs parents à une dégustation en fin d'année.

Côté jardin

Martine Baudin, présidente de l'association Connaître et Protéger la Nature de la vallée du Sausseron, est intervenue pour s'occuper de la partie jardin du projet, en réalisant un potager avec les enfants du CP au CM2, sur une partie enherbée de la cour de l'école. « *Le verger et le potager*

sont des points d'entrée pour découvrir les cycles naturels, tous les thèmes liés au vivant, estime-t-elle. Dès que je sais dans quelles écoles je vais intervenir, vers le mois d'octobre je me dépêche d'aller couvrir le sol pour le protéger de l'hiver, en vue de pouvoir se mettre au travail en mars. » Au début du printemps, après avoir travaillé la terre - « *le moins possible* » précise Martin Baudin - il s'agit de semer des végétaux qui pourront être récoltés avant le début des grandes vacances : épinards, petits pois, salades, radis, carottes... Sans oublier quelques fleurs sauvages pour la diversité, « *et en laissant au milieu des plantations quelques plantes sauvages qui ont poussé spontanément ; c'est important dans ma pratique.* » Les parents ont été invités fin juin à une petite fête au cours de laquelle la récolte a pu être dégustée ou partagée.

Le rôle des « petites bêtes »

Cécilia Philippe est également intervenue l'an dernier à Limay dans six classes du CP à la 6^{ème} pour aborder notre alimentation selon plusieurs angles d'approche. Elle a emmené visiter le musée de la Moisson à Sagy des élèves de CM1, qui ont également été initiés à la lecture de paysages, destinée à faire le lien entre ce qui pousse dans les champs et ce qui finit dans les assiettes. L'une des classes

de CM1 s'est particulièrement intéressée au thème de la pollinisation, avec les explications d'un apiculteur.

Interventions enfin au collège Albert Thierry à Limay avec les mêmes séances de découverte de produits, en présence d'un spécialiste de l'arboriculture et d'un agriculteur céréalier. C'est encore à Limay, au lycée Condorcet cette fois, qu'une approche originale de la nature a été proposée aux lycéens : les enseignants ont sollicité l'aide du Parc pour la création d'une haie sur un espace destiné à devenir un potager, le but étant de s'intéresser au rôle que cela peut jouer dans une exploitation agricole. Une expérimentation qui s'est doublée d'une visite au domaine de Villarceaux.



Encourager les économies d'énergie

Mieux former les professionnels du bâtiment, inciter les communes à investir dans la sobriété énergétique... Des pistes existent pour faire baisser notre consommation énergétique.

Les économies d'énergie jouent un rôle important dans la lutte contre le réchauffement climatique. C'est pourquoi le Parc s'emploie à promouvoir les travaux d'isolation dans le bâti vexinois, nouveau et ancien. Parmi les moyens qu'il met en œuvre, la formation – gratuite – des professionnels du bâtiment aux techniques permettant la plus grande étanchéité thermique. C'est ainsi que fin octobre étaient organisées au pôle éco-construction de Vigny trois journées consacrées à « l'amélioration thermique du bâti ancien », une formation assurée par l'association Maisons Paysannes de France. Avec une douzaine de participants, ce qui est tout à fait satisfaisant, selon Gilles Aglave, formateur et délégué Maisons Paysannes de l'Oise : « *il est difficile de faire venir des artisans ou autres professionnels du bâtiment qui sont en permanence le nez dans le guidon.* » Une autre session a été

planifiée fin novembre avec cette fois pour thème « les chanvres dans la construction neuve et la réhabilitation ».

Des certificats incitatifs

Créés en 2005, les Certificats économie d'énergie (CEE) constituent un outil destiné à encourager les économies d'énergie par une incitation financière. Le dispositif repose sur l'obligation faite par les pouvoirs publics aux vendeurs d'énergie, qu'il s'agisse d'électricité, de gaz ou de carburant, soit de prendre eux-mêmes des mesures destinées à économiser l'énergie, soit à pousser leurs clients à le faire. Dans le second cas, les clients, particuliers ou collectivités, qui ont réalisé des travaux d'amélioration énergétique sur leur patrimoine, génèrent des « droits à CEE » qu'ils peuvent revendre à leurs fournisseurs. Grâce à un programme élaboré en 2017

ciblant les économies d'énergie dans les Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV), comme le Parc naturel régional du Vexin français, ce dernier peut faire bénéficier les collectivités de conditions préférentielles de revente de droits à CEE acquis dans le cadre de travaux réalisés dans l'espace public (isolation et chauffage de bâtiment, éclairage public...). Cette revente peut rapporter jusqu'à 80 % des sommes investies, contre seulement 5 % hors TEPCV. D'un point de vue financier, sur le Parc, cela représente 1 300 000 € HT de dépenses éligibles qui généreront 1 040 000 € HT de primes reversées aux communes pour couvrir les dépenses engagées.

C'est ainsi qu'une quarantaine de communes a prévu d'engager des travaux d'économie d'énergie en 2018.

La campagne MAEC 2018 : un succès

Mis en œuvre en 2015, le Projet agro-environnemental et climatique (PAEC) du Vexin français vise à accompagner le changement de pratiques agricoles et à valoriser les pratiques existantes qui répondent aux enjeux environnementaux du territoire (préservation de la qualité de l'eau ; maintien de la biodiversité), en proposant aux agriculteurs de s'engager, pour une durée de 5 ans, en bénéficiant d'une contrepartie financière et d'un appui technique, dans des mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) portant sur :

- la réduction progressive de l'utilisation de traitements phytosanitaires, en produits herbicides et hors herbicides,
- la reconversion de terres arables en prairies de fauche ou de pâturage,
- la création de couverts enherbés favorables à la biodiversité, en grandes cultures et cultures légumières,
- la gestion extensive de prairies, de pelouses sèches et de pré-vergers (absence

de fertilisation azotée ; limitation du chargement animal ; retard de la date de fauche),

- l'entretien d'éléments paysagers (arbres, haies, bosquets, mares, ripisylves et fossés).

En tant qu'animateur du PAEC, le Parc mène les actions de coordination, de montage et de suivi des contrats des agriculteurs, en collaboration avec les services des DDT, et le financement de la Région, de l'Europe (FEADER) et de l'Agence de l'Eau.

Pour réfléchir à leur engagement dans les mesures de réduction de traitements phytosanitaires sur les cultures, 3 agriculteurs ont réalisé un diagnostic de leurs pratiques avec un bureau d'études SCE qui accompagne le Parc sur ces questions depuis 2013.

Et, cette année, 2,2 T de graines ont été livrées dans le cadre de la commande groupée de semences organisée par le

Parc pour fournir les agriculteurs dans les mélanges d'espèces spécifiques (implantation de couverts favorables à la biodiversité et les prairies). En 2018, 36 agriculteurs se sont engagés, dont 20 nouveaux, pour un montant total de 790 000 €, dont 420 000 € dans des zones prioritaires du territoire (sites Natura 2000, Aires d'alimentation de captages d'eau potable).



Sébastien Hamot

Un animateur pour le Plan Climat



Le Plan Climat décidé en 2013 par le Parc pour participer à la lutte contre le réchauffement est très ambitieux, avec sa cinquantaine d'actions. Sa mise en œuvre a été confiée à Sébastien Hamot, chargé de mission.

Sébastien Hamot est depuis avril 2016 le « Monsieur Plan Climat » du Parc du Vexin français. C'est non loin de là, à l'université de Cergy-Pontoise, qu'armé d'un bac scientifique, il a commencé des études de physique – chimie qui l'ont amené jusqu'à la maîtrise, avant de se lancer dans une seconde maîtrise, en sciences de l'environnement celle-là. Suivra un master professionnel à l'université de Versailles – Saint-Quentin-en-Yvelines portant sur les énergies renouvelables et, plus particulièrement, le solaire et le stockage de l'électricité ainsi produite. C'est dans une association, Energies Solidaires, basée initialement à Triel-sur-Seine que Sébastien Hamot a décroché son premier emploi, pour du conseil en énergie auprès de particuliers et des animations sur le thème du développement durable, destinées au grand public, aux scolaires... Il rejoint un an après SoliHA (pour Solidaires pour l'habitat), ex PACT ARIM du Val-d'Oise, une association de lutte contre l'habitat indigne ou insalubre et d'aide aux mal-logés, pour conseiller les particuliers sur la rénovation énergétique de leurs logements, tant sur le plan technique que financier.

Vision globale, actions de terrain

En 2016, Sandrine Chauffour, mise à disposition au Parc par le PACT ARIM pour s'occuper du Plan Climat adopté un an plus tôt, part en congé maternité. Pour éviter une vacance dans cette importante

fonction, une nouvelle mise à disposition est proposée par SoliHA et Sébastien Hamot devient chargé de mission au Parc alors que Sandrine Chauffour est aujourd'hui en poste dans l'agence des Hauts-de-Seine de SOLIHA, plus proche de son domicile, où elle s'occupe de gestion locative.

Le rôle de Sébastien Hamot est donc d'animer le Plan Climat et ses 50 actions. « Au quotidien, je suis en contact avec des communes pour les aider à mener à bien leur politique énergétique, ou avec des particuliers porteurs de projets de rénovation de leur habitat, éligibles à des aides Parc. » L'amélioration du patrimoine bâti, public ou privé, tient une large part dans l'activité de Sébastien Hamot :

« je travaille actuellement sur un projet d'implantation d'une chaudière bois dans un hameau du Vexin, en remplacement de chaudières fuel disséminées dans plusieurs maisons. », un projet mené en partenariat avec les propriétaires des différents bâtis, l'ADEME (Agence De l'Environnement Et de la Maîtrise de l'Energie) qui peut apporter des financements et un bureau d'étude pour la maîtrise d'oeuvre. Autre thème qui sollicite toute l'attention du chargé de mission : la mobilité du quotidien : covoiturage, Vélo à assistance électrique... In fine, deux thèmes qui, pour être traités, nécessitent à la fois une vision globale de la politique du Parc et la meilleure maîtrise des actions de terrain.



Permanence info logement le dernier mardi de chaque mois

⊕ Zoom sur l'année 2018

L'ANNÉE 2018 AU MUSÉE DU VEXIN FRANÇAIS

Exposition « Dans le sens du paysage » Olivier Verley du 6 janvier au 4 mars 2018

- **3 FÉVRIER** : Visite commentée et séance de dédicace : 27 personnes
- **28 FÉVRIER** : Atelier photogramme : 6 participants

Exposition « Zéro déchet attitude » du 20 mars au 30 novembre 2018

- **23 MARS** : inauguration de l'exposition 70 personnes
- **PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES** : Ateliers enfants pour donner une seconde vie aux objets du quotidien en réalisant de jolies créations : ateliers pot à crayon, coquetier, tirelire, cache-pot ou encore marionnette - 17 participants

- **29 AVRIL** : Spectacle « Tigrella la sorcière de la déchetterie » par la C^{ie} L'Escapade - 64 spectateurs
- **24 JUIN** : Journée « Zéro déchet attitude » stands, ateliers, spectacles, conférences... - 270 participants

Et aussi

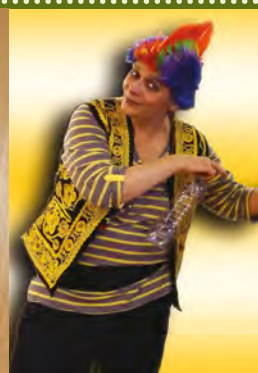
- **1^{ER} AVRIL** : Chasse aux œufs de Pâques 230 participants dont 67 enfants
- **2 SEPTEMBRE** : Jeux anciens 800 personnes



EXPOSITIONS



ATELIERS
ET SPECTACLE



JOURNÉE « ZÉRO DÉCHET ATTITUDE »



1^{ER} AVRIL

LE PARC, C'EST AUSSI

Rendez-vous Pays d'art et d'histoire : 20 rendez-vous dans l'année

Balade du Dimanche : 17 participants en moyenne chaque dimanche auprès des Guides du Vexin français

Balades adaptées : un programme enrichi de balades accessibles aux personnes aveugles ou malvoyantes.

Goûtez le Vexin :

• **7 OCTOBRE** : Rallye des producteurs - 45 participants

• **30 SEPTEMBRE** : Déjeuner au pré - 80 convives à Théméricourt

• **EN OCTOBRE** : Semaine du goût - 8 restaurants du Vexin français participant

• **BALADES GOURMANDES** - 150 participants

LE PARC ET SES PARTENAIRES

• **14 AVRIL** : CinéPact - Projection du film « Je ne sais rien, mais je dirai tout »

• **23 SEPTEMBRE** : Festirando - 400 participants au départ de la Maison du Parc

• **1^{ER} JUILLET** : REVE du Vexin 90 amateurs de VAE

LE PARC, AILLEURS

• **MARS** : Destination Nature

• **16 ET 17 JUIN** : No Mad Festival du voyage responsable à Pontoise

• **15 SEPTEMBRE** : Fête des ENS

• **15 ET 16 SEPTEMBRE** : Patrimoine gourmand à Villarceaux

• **23 SEPTEMBRE** : Césarts fête la planète



BALADES



GOÛTER LE VEXIN



FESTIRANDO



REVE DU VEXIN

EXPOSITION

Secrets d'abeilles

au musée du Vexin français



*Une histoire d'ailes
et de miels*

**Du 12 janvier
au 30 juin 2019**

Maison du Parc – 95450 THEMERICOURT
01 34 48 66 00

UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI

 **île de France**

 Parc
naturel
régional
du Vexin français

 Yvelines
La Département

 val
d'Oise
le département

Parc naturel régional du Vexin français
Maison du Parc – 95450 Théméricourt
Tél. : 01 34 48 66 10 – Fax : 01 34 48 66 11
Site internet : www.pnr-vexin-francais.fr
E-mail : contact@pnr-vexin-francais.fr

Couleurs du Vexin français, journal du Parc – ISSN : 1280 – 0112 – Journal tiré à 44 000 exemplaires – **Directeur de la publication** : Marc Giroud – **Rédacteur en chef** : Bruno Caffin – **Comité de rédaction** : Marc Giroud ; Bruno Caffin – **Rédaction** : P. Anjubault – **Participation à l'élaboration de ce numéro** : C. Auriel ; P. Barriot ; L. Bréant ; J-L. Briot ; D. Filipe ; P. Gautier ; P. Gueit ; S. Hamot ; M. Laffond ; M. Loriné ; J. Marran ; S. Paquereau ; V. Rogez-Boubounelle – **Suivi et coordination** : V. Rogez-Boubounelle, sous la direction d'Agnès Lanthier – **Création** : Autrement Dit Communication – **Réalisation** : Christophe Moi – **Imprimeur** : DILA, sur papier recyclé Cocoon – **Crédit photos** : p2 : ©Esprit de formes ; concours photos : ©DR ; dessins : ©Agence Florilèges ; B. Caffin ; ©L. de Gaulle ; M. Giroud ; M. Guiard ; C. Leleu ; PNR Vexin français ; M-A. Pitois ; ©PIXABAY

 PEFC 10-31-2190 | Certifié PEFC